

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la
Consommation

CDPPOC

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Savoie Mont Blanc

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Mélina DOUCHY-LOUDOT, présidente du
comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation
Acronyme de l'unité :	CDPPOC
Label demandé :	Équipe d'accueil
N° actuel :	4143
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Philippe BRUN
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Philippe BRUN

Membres du comité d'experts

Président :	M ^{me} Mélina DOUCHY-LOUDOT, Université de Toulon
Experts :	M ^{me} Manuela BOURASSIN, Université Paris Ouest Nanterre La Défense
	M. Charles-André DUBREUIL, Université d'Auvergne
	M. Gabriel ECKERT, Université de Strasbourg (représentant du CNU)
	M. Denis VOINOT, Université Lille 2 Droit et Santé

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Florent GARNIER

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Emmanuel TROUVE (directeur de l'École Doctorale n° 489 « Sciences et Ingénierie des Systèmes de l'Environnement et des Organisations »)

M. Ronan KOSSAKOWSKI, Université de Savoie Mont Blanc

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation (CDPPOC) est une équipe d'accueil EA n°4143 constituée en janvier 2007. Il résulte de la fusion de deux unités de recherche, le Centre de Droit de la Consommation et des Obligations (CDCO) créé en 1991, et le Centre de Droit des Interventions Publiques (CDIP) créé en 1998.

Le CDPPOC est une unité de recherche de l'UFR Droit de Chambéry, composante de l'Université de Savoie dont les locaux (bureaux, salle de travail et bibliothèque) sont situés sur le domaine universitaire de Jacob-Bellecombette.

Équipe de direction

Le CDPPOC est dirigé par M. le Professeur Philippe BRUN.

Le directeur adjoint est M. Jean-François JOYE.

Le comité de direction est composé de cinq enseignants-chercheurs, un personnel administratif et un représentant des doctorants.

Nomenclature HCERES

SHS2_1 Droit

Secondaire(s): SHS3_2 Aménagement et urbanisme SHS6_1 Histoire SHS2_2 Science politique

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	25	25
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (adm. cat C)	1 (adm. cat C)
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	1
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	29	27

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	17	
Thèses soutenues	9	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le dynamisme du CDPPOC est manifeste. L'unité a réussi à développer, de façon substantielle, trois axes de recherche transversaux, sans enfermer ses membres dans ces seules thématiques. L'unité est toutefois encore confrontée à la nécessité de mener une réflexion sur son identité.

L'unité est à l'origine de nombreuses productions et manifestations scientifiques (colloques, ouvrages collectifs dans des thématiques diversifiées), ainsi que d'initiatives internationales, nationales ou régionales (développement de la thématique droit de la Montagne) impliquant d'autres unités de recherches ou partenaires scientifiques. Certains de ses membres sont très reconnus au niveau national et international.

Points forts et possibilités liées au contexte

Production et qualité scientifiques : Les travaux collectifs montrent le dynamisme de la recherche dans les secteurs privilégiés par l'unité de recherche : Axe 1. Études critiques, théorie du droit / Axe 2. Contrat et responsabilités / Axe 3. Montagne, solaire. La capacité productive du centre s'est révélée concluante et de grande qualité.

Rayonnement et attractivité académiques : Les liens noués avec des unités de recherche ou des chercheurs de pays d'Europe ou d'Amérique du Nord, l'implication dans des groupes de recherche nationaux, et le recours habituel par des organismes privés ou publics aux compétences des membres de l'unité font du CDPPOC une unité reconnue.

Interaction avec l'environnement social, économique et culturel : L'axe « Solaire et Montagne », développé sur la dernière période par le CDPPOC, permet une interaction avec l'environnement social et économique de la région où est située l'Université de Savoie Mont Blanc.

Organisation et vie de l'entité : L'unité a connu une augmentation importante de ses membres, preuve de sa vitalité. Les modalités pratiques de fonctionnement et de prise de décisions sur les différents projets ainsi que sur le pilotage scientifique respectent la collégialité. L'adoption du règlement intérieur des équipes d'accueil de l'Université Savoie Mont Blanc, en 2014, renforcera la transparence dans le pilotage de l'unité.

Implication dans la formation par la recherche : Le développement des Masters 2 s'inscrit dans les dynamiques du CDPPOC et les orientations de recherche de l'unité. Il s'en est suivi une augmentation notable des doctorants. L'unité porte à ceux-ci une réelle attention.

Stratégie et projet à cinq ans : Ils s'inscrivent dans la continuité des axes retenus, avec une volonté affirmée de développer des thématiques originales en vue de contrats de recherche.

Points faibles et risques liés au contexte

Production et qualité scientifiques : L'absence d'adéquation entre les champs de recherche couverts et la dénomination de l'unité peut conduire à une perte de lisibilité, se traduisant pour les thèmes relatifs à la montagne et à la théorie du droit par un déficit de visibilité.

Organisation et vie de l'entité : La faiblesse des moyens en personnel restreint les possibilités de développement de l'unité.

Interaction avec l'environnement social, économique et culturel : Les partenariats avec les milieux économiques de l'entreprise, hormis ceux développés dans l'axe montagne, demeurent limités.

Recommandations

Le comité d'experts suggère que :

- l'unité poursuive sa réflexion sur sa dénomination et la structuration de ses axes de recherche ;
- l'unité réfléchisse sur les moyens d'une transversalité dans les domaines de recherches pluridisciplinaires, notamment dans l'axe traditionnel de l'unité en menant des travaux en droit des obligations comparé interne associant droit public et droit privé. Ces recherches transversales pourraient bénéficier des réseaux mis en place au sein de l'axe droit de la consommation et des obligations ;
- l'unité réfléchisse à la pertinence de son rattachement à l'École Doctorale Sciences et Ingénierie des Systèmes, de l'Environnement et des Organisations ;
- l'attention portée aux doctorants conduise à accentuer leur participation aux travaux collectifs ;
- l'encouragement donné aux maîtres de conférences de passer l'HDR soit poursuivi ;
- les moyens de nature à permettre le développement des contrats de recherche soient développés, notamment par le recrutement ou la mutualisation d'un IGE ou IGR, voire par le renforcement des moyens mis à disposition par la DRED (Direction des Recherches et des Études Doctorales) spécifiquement pour les SHS (Sciences Humaines et Sociales).